



Union des Syndicats de l'écologie et de l'Équipement CFDT- USEE/CFDT
30 passage de l'Arche - 92055 la Défense CEDEX
fax : n°01 40 81 24 05
tél. : n°01 40 81 24 00 web : <http://www.cfdt-ufeem.org/>

Paris le 10 novembre 2010

à

Monsieur Claudy LEBRETON,

Président de l'Assemblée des Départements de France

Monsieur le Président,

Depuis le vote de la loi sur le transfert des parcs, 31 départements ont été transférés au 1er janvier 2010. D'ici deux mois la totalité des transferts devraient être effectués.

Mais, nous sommes toujours dans l'impasse quant aux conditions des mises à disposition sans limitation de durée, des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA), et d'intégration dans les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale. Les OPA doivent avoir les mêmes droits que les autres personnels transférés. Cette discrimination n'est pas acceptable.

Si le MEEDDM porte une lourde responsabilité concernant cette situation, nous considérons néanmoins que l'ADF ne respecte pas son engagement de mise en œuvre de son vadémécum. Les conseils généraux des départements qui refusent d'appliquer la circulaire du MEEDDM du 11 février 2010 et de signer la convention sur les droits et garanties accordés aux OPA transférés, participent au fait que les OPA soient dans une situation difficile à vivre.

Un an après sa promulgation, aucun décret d'application de la loi du 26 octobre 2009 n'est encore paru. Doit-on considérer que la loi ne s'applique pas pour les personnels OPA ?

La CFDT refuse de laisser les agents dans l'inconnu, cette situation ne doit pas perdurer !

Le projet d'intégration présenté par le MEEDDM ne répond pas aux engagements pris lors des discussions préparatoires et au texte de la loi. Nous attendons le soutien de l'ADF pour des évolutions positives et le respect des principes de la loi comme de ses engagements d'offrir aux OPA un déroulement de carrière attractif dans les cadres d'emplois de la FPT sur la base des situations statutaires actuelles.

Il est impératif et urgent que :

- la table ronde, décidée à Paris le 20 Mai 2010, réunisse dans les meilleurs délais les représentants du MEEDDM, ceux de l'ADF, du Ministère de l'Intérieur, ceux des organisations syndicales et se tienne dans les meilleurs délais,
- les engagements pris et les promesses soient tenus et enfin mis en œuvre.

Nous reprenons à notre compte et sans réserve l'intervention de nos camarades de la CGT et leur interpellation du Ministre d'Etat, Jean Louis BORLOO sous la forme d'une motion dont vous trouverez copie.

La table ronde doit se tenir avant le 25 novembre 2010. Sans cette table ronde et des engagements forts nous entrerons dans une phase intense d'initiatives et d'actions de mobilisation avec nos camarades des autres organisations.

Dans cette période de conflit social, il est nécessaire que des signes forts soient adressés aux personnels que nous représentons en terme de respect des engagements pris. Les conseils généraux des départements accueillent déjà une partie des parcs et de leurs personnels, et la totalité bientôt, ils doivent s'engager résolument dans le traitement des difficultés rencontrés et assurer, comme vous vous y êtes engagés, à leur assurer un meilleur accueil.

Nous sollicitons de votre part une audience rapide d'une délégation de notre organisation syndicale afin de trouver rapidement les meilleures réponses à cette situation inacceptable et éviter un conflit social lourd de conséquences pour tous.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, Soyez assuré, Monsieur le Président de notre haute considération.

Pour l'USEE/CFDT

Patrick GROSROYAT